



COMMUNE D'HYERES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE  
A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres :

Le vendredi 26 juin 2026 à 12 h 00

MISE EN PLACE ET EXPLOITATION D'UNE BROCANTE  
« PLACES REPUBLIQUE ET CLEMENCEAU »

**Article 1 : Objet de la consultation**

La commune d'Hyères a été sollicitée pour exploiter le domaine public dans le but d'y exercer une activité de « brocante ».

Conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (cf. Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, et de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Description du projet :

Dans le but de dynamiser la vie locale et contribuer à l'attractivité de la ville, la Commune d'Hyères met à disposition un emplacement communal pour l'installation et l'exploitation d'une brocante au minimum mensuelle située sur la Place de la République et la place Clemenceau.

Une brocante est une manifestation organisée sur un lieu public ou ouvert au public en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

L'emplacement dédié est limité sur le plan joint en annexe.

### **Article 2 : Durée**

Le bénéficiaire occupera l'emplacement à compter de la date de signature de l'autorisation d'occupation du domaine public jusqu'au 31 octobre 2026 pour une exploitation au minimum d'une fois par mois les vendredis.

Considérant qu'en cas de besoins ou afin d'assurer certaines missions, la commune doit pouvoir récupérer cet emplacement à tout moment.

### **Article 3 : Redevance**

La mise à disposition de l'emplacement en vue de son exploitation économique donnera lieu, en application des articles L.2125-1 et L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public et au versement d'une redevance.

Le bénéficiaire sera redevable envers la Ville d'une redevance à hauteur de 4€ le m<sup>2</sup> par emplacement occupé. Cette dernière sera à verser à la Commune après chaque brocante.

Charges de fonctionnement propres à l'occupation de l'emplacement :

Le titulaire de l'occupation du domaine public sera en charge de l'entretien général du terrain ainsi que de l'évacuation des déchets suite à la manifestation hebdomadaire.

Il devra fournir le listing des exposants à l'issue de chaque brocante organisée.

### **Article 4 : Nature du contrat**

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, une autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée au bénéficiaire.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels du domaine public.

Il est rappelé que la présente occupation est consentie à titre précaire et qu'elle ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent se voir régie par les articles L. 145-1 à L. 145-60 du code du commerce.

### **Article 5 : Retrait du dossier de consultation**

Le dossier peut être retiré :

Sur le site internet de la ville d'Hyères : <https://hyeres.fr/>

Sur demande par mail à l'adresse [service.commerce@mairie-hyeres .com](mailto:service.commerce@mairie-hyeres.com)

## **Article 6 : Constitution du dossier de candidature**

Le candidat devra présenter les documents suivants permettant d'analyser sa proposition :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- Un dossier permettant d'apprécier la qualité de la manifestation proposée, les moyens mis en œuvre par le candidat afin de mettre en place et d'exploiter la brocante (moyens en communication, moyens techniques, esthétique des stands).
- Tout document permettant d'apprécier la capacité professionnelle du candidat,
- Une copie des statuts de l'association ou un extrait Kbis de moins de 3 mois pour une société,
- Une pièce d'identité en cours de validité,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant contre tous les risques pouvant survenir du fait de son installation et de ses activités sur le domaine public,
- Le présent règlement de la consultation paraphé et signé,

Tout autre document jugé utile à la candidature.

## **Article 7 : Critères d'attribution**

Dans l'hypothèse où plusieurs candidats manifesteraient leur intérêt pour occuper ledit emplacement public dans les conditions indiquées ci-dessus, la commune d'Hyères lancera une procédure de sélection préalable, ceci conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P et elle sélectionnera le candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard de l'objectif recherché et des critères suivants dont la notation sera sur 20 points :

- Moyens techniques et caractère esthétique de la manifestation proposée : 50 %
- Expérience du candidat sur l'organisation d'événements similaires : 30 %
- Moyens en communication mis en œuvre pour chaque brocante organisée : 20 %

### **Formule de pondération pour le classement des offres :**

- Pour les moyens techniques et le caractère esthétique mis en œuvre pour l'exploitation de son activité

(Note obtenue par le candidat X / note la plus élevée) x 50 = résultat

- Pour les garanties professionnelles  
(Note obtenue par le candidat X / note la plus élevée) x 30 = résultat
- Pour les moyens en communication mis en œuvre  
(Note obtenue par le candidat X / note la plus élevée) x 20 = résultat

Date limite de remise des dossiers :

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 26 juin 2026 à 12h00

- soit à l'adresse suivante **SOUS ENVELOPPE CACHETÉE** portant mention suivante :  
**«DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION D'UNE  
BROCANTE - PLACES REPUBLIQUE ET CLEMENCEAU – NE PAS OUVRIR »**

Mairie d'Hyères – Service commerce  
Hôtel de Ville – 3ème étage  
12 Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES Cedex

- soit par mail : [candidature.commerce@mairie-hyeres.com](mailto:candidature.commerce@mairie-hyeres.com) (les documents devront être envoyés sous format PDF)

**Article 8 : Renseignements**

Toute demande concernant la consultation ou la mise en concurrence pourront être adressée par écrit jusqu'à 5 jours maximum avant la date limite de remise des dossiers de candidature.

Par courriel : [service.commerce@mairie-hyeres.com](mailto:service.commerce@mairie-hyeres.com)

Par téléphone (service Commerce / Occupation du domaine public) : 04-94-00-78-23

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date

Signature du candidat